



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Monsieur André Kaplun
Président de la Commission des
finances
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3

Genève, le 1^{er} février 2002

Concerne : proposition PR 168 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 1 173 641 franc destiné au rattrapage de l'entretien et la maintenance de l'écluse et de la passerelle du barrage de régulation du Seujet pour les années 1996 à 2000 – PV du 9 janvier 2002, notes de séance N° 117

Monsieur le Président,

En réponse à votre demande du 17 ct, je vous informe que les frais d'entretien pour ces deux prochaines années seront du même ordre de grandeur que ceux des années précédentes, à savoir 220 000 francs environ pour l'entretien et 20 000 francs pour la manœuvre de la passe écluse, soit un total de 240 000 francs, par année.

Ce montant ne comprend pas les frais qui sortent de l'entretien courant tels que le remplacement de pieux cassés, qui assurent les accès à l'écluse, ou le changement d'un frein de sécurité. Suivant l'importance des frais qu'ils engendrent, ces travaux devront faire l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.


Christian Ferrazino